

Facilitation de l'approche anti-silo : un accord général sur partage responsabilités Mairie sèmè-podji et Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine

Créée en novembre 2018 par l'État béninois, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine du Grand Nokoué (SGDS-GN SA) est devenue une structure importante de la chaîne de gestion des déchets dans les communes, dont la commune de Sèmè-Podji. Cette structure bénéficie de l'appui financier public et du soutien politique de l'Etat. L'avènement de cette société a fortement bouleversé l'importance et le rôle de la mairie dans la gestion des déchets. Il était donc utile que les deux acteurs s'accordent sur les rôles de chaque partie dans la gestion des déchets.

Dans le cadre du projet DEALS Sèmè-Podji, l'équipe focale a bénéficié d'un coaching qui a facilité un processus de construction de synergie entre la SGDS et la Mairie.

La principale conclusion du processus de facilitation est que les cadres de la SGDS et de la Mairie de Sèmè-Podji sont tous d'avis que aussi bien la SGDS que la Mairie ont des rôles complémentaires à jouer pour le succès de la gestion professionnelle des déchets solides ménagers.



Groupe thématique d'échange (mairie et SGDS) à l'atelier de synergie

Au cours du processus ayant conduit à un atelier de synergie, chacune des parties prenantes a émis ses points de vue dans la répartition des responsabilités et au terme de fructueuses discussions et de travaux en groupe, un modèle de répartition est retenu par les deux parties prenantes.

Ce modèle prend en compte les segments de responsabilité liée à la pré-collecte à la valorisation, à la salubrité et au suivi-évaluation.

Cet accord général est un pas décisif et important vers le renforcement de l'approche anti silo prôné par le projet DEALS Sèmè-Podji.

Les prochains pas consisteront à accompagner la mise en œuvre concrète de cet accord global et si possible, faciliter sa mise à l'échelle dans les relations de la SGDS avec les quatre autres communes du Grand Nokoué.

ACCORDS RETENUS PAR LES PARTIES PRENANTES A L'ATELIER DE SYNERGIE : PARTAGE DES ROLES A L'OPERATIONNEL ENTRE LA SGDS ET LA MAIRIE			
Volet d'action	Précollecte		Observations
	Rôle SGDS	Rôle Mairie	
Construction des infrastructures	Réalise des infrastructures	Met à la disposition de la SGDS des sites/foncier pour les constructions	
Entretien/Maintenance	Assure l'entretien et la maintenance	Informe la SGDS des dysfonctionnements qu'elle constate Veille permanente à l'entretien régulier	
Réglementation	Proposition et application	Veille à la conformité et à la réglementation définie	MCVDD définit la réglementation
Suivi - Contrôle	Assure le suivi et le contrôle	Assure le contrôle en informant la SGDS des irrégularités constatées	
Prestations	Assure l'exécution de la prestation		Via les PME
Formation	Assurer par la SGDS	Participation de la Mairie aux sessions de formation	Restitution à l'équipe focale par le participant de la mairie
Veille citoyenne	Mise à disposition Numéro vert Réseaux sociaux Carte de concertation	Participation aux cadres de concertation	Elargir le cadre de concertation à quelques Elus locaux

Extrait de l'accord issu de l'atelier de synergie sur les rôles de la mairie et de la SGDS